



**3D SYSTEMS**

**3D SYSTEMS, INC.**  
CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD POUR LES SERVICES

*En vigueur à compter du 25 février 2025*

*Ces « Conditions générales » s'appliquent à tout contrat, bon de commande, énoncé des travaux ou autre contrat (« Commande ») lié à la fourniture des services établis dans la commande (« Services ») par 3D Systems, Inc. (« 3D Systems ») à un client (« Client »). Les présentes Conditions générales, ainsi que la Commande associée, constituent l'intégralité du contrat (« Contrat ») entre les parties.*

- DISPOSITIONS GÉNÉRALES** - Le Contrat régit la fourniture de Services par 3D Systems. Après que le Client a signé la Commande (ou tout amendement à celle-ci), le Contrat devient un contrat contraignant lorsqu'il est exécuté par un agent ou un autre représentant autorisé de 3D Systems. Tels qu'utilisés ici, les termes « 3D Systems », « nous » et « nos » font référence à 3D Systems, Inc. et ses employés, cadres, directeurs, partenaires, agents et affiliés. Le terme « Client » fait référence au client s'engageant dans toute transaction applicable avec 3D Systems, ainsi qu'à tous les employés, cadres, directeurs, agents partenaires et affiliés qui agissent ou fournissent des informations au nom du client.
- GARANTIE** - 3D Systems garantit qu'il fournira du personnel compétent disposant de suffisamment de qualifications, connaissances et formation pour effectuer pour le client les services tels que définis dans la Commande et que ce personnel effectuera les services avec diligence et professionnalisme et en accord avec les normes de l'industrie généralement acceptées, ainsi qu'en conformité avec toutes les lois, réglementations et exigences fédérales, d'État et locales applicables. LES GARANTIES CI-DESSUS REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PRÉVU OU PARTICULIER, OU DE NON-CONTREFAÇON, CHACUNE D'ENTRE ELLES ÉTANT EXCLUE PAR LA PRÉSENTE.
- ÉCHÉANCES** - Si des circonstances empêchent le respect des échéances de livraison prévues, 3D Systems ne sera pas redevable d'éventuels dommages-intérêts ou pénalités de retard de livraison, et ne sera pas responsable en cas de défaut de préavis de retard. Cependant, 3D Systems fera tous les efforts raisonnables pour notifier des retards. Les retards ne peuvent justifier une annulation de la Commande.
- PAIEMENT** - Les montants des paiements seront établis dans la Commande. Sauf indication contraire dans la Commande, les conditions de paiement seront le versement intégral du montant dans les trente (30) jours de l'envoi par 3D Systems de la facture au Client. Concernant les montants en souffrance, le Client paiera des intérêts au taux de 1 1/2 % par mois (ou au taux légal maximal, si celui-ci est inférieur). Le Client fournira à 3D Systems une copie du certificat d'exemption d'impôt ou une autre documentation si l'exonération des impôts sur les ventes ou l'utilisation est demandée.
- PROPRIÉTÉ DU PRODUIT DU TRAVAIL** - Sauf indication contraire dans la Commande, 3D Systems sera propriétaire de tout le produit du travail résultant des Services, y compris tous les droits de propriété intellectuelle les concernant.
- TERME ET RÉSILIATION** - Le terme du Contrat sera établi dans la Commande. Sauf indication contraire dans la Commande, le Client peut résilier ce Contrat à sa seule discrétion, pour quelque raison que ce soit ou sans raison, à tout moment après notification écrite préalable de trente (30) jours à 3D Systems. 3D Systems peut résilier ce Contrat après notification écrite préalable de trente (30) jours uniquement en cas de non-paiement par le Client des sommes spécifiées dans la Commande pour les Services acceptés rendus et facturés conformément aux présentes, et à condition que 3D Systems ait préalablement envoyé au Client trente (30) jours auparavant une notification écrite concernant cette absence de paiement pour permettre au Client de remédier à ce manquement dans ce délai. La résiliation de ce Contrat sans cause ou en raison d'un manquement de l'autre partie ne limitera pas les autres droits ou recours à disposition de la partie qui résilie. En cas de résiliation de ce Contrat pour quelque raison que ce soit, 3D Systems fournira au Client tout le produit du travail terminé à cette date et le Client paiera 3D Systems pour tout le produit du travail terminé à cette date conformément aux conditions des présentes.
- CONFORMITÉ EN MATIÈRE D'EXPORTATION** - Le Client ne doit pas exporter, réexporter ou transmettre autrement, directement ou indirectement, tout Équipement ou Logiciel, sauf en conformité totale avec toutes les lois et réglementations des États-Unis, de l'Union Européenne et autres lois et réglementations de contrôle des exportations applicables. Ces obligations survivront après la fin du Contrat. De plus, le Client accepte que les éléments, la technologie/les données techniques et/ou les services ne seront pas utilisés pour inclure la conception, la production, l'assemblage, le test, l'exploitation, l'intégration, l'installation, l'inspection, la maintenance, la réparation, la révision ou le reconditionnement liés à une application militaire ou de défense ou à une utilisation finale militaire ou par un utilisateur final militaire dans la République populaire de Chine, au Venezuela, en Birmanie (Myanmar), en Russie ou tout autre pays, État ou province désigné dans la réglementation des États-Unis US Regulation 744.21 Supplement 2. Le(s) produit(s), logiciel et/ou technologie acquis auprès de 3D Systems ne seront pas réexportés, vendus ou autrement revendus ou transférés vers une soumise à l'embargo de l'ONU, de l'UE de l'OSCE où cet acte constituerait une violation des termes de cet embargo ont été vendus ou transférés en violation du règlement (UE) 2021/821 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 instituant un régime de l'Union pour le contrôle des exportations, du courtage, des produits techniques assistance, transit et transfert de biens à double usage. Le client ne vendra, transférera, exportera ou réexportera aucun article reçu de 3D Systems pour une utilisation dans des activités impliquant des activités impliquant des explosifs nucléaires, des activités nucléaires non sécurisées, des activités de cycle du combustible nucléaire ou de propulsion nucléaire, ou dans la conception, le développement, la production, le stockage ou l'utilisation d'armes chimiques, d'armes biologiques, de missiles, de systèmes de fusées ou de véhicules aériens sans pilote (UAV).
- LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** - 3D Systems ne sera pas responsable vis-à-vis du Client des dommages consécutifs, accessoires, accidentels, punitifs ou autres dommages indirects (tels que la perte de bénéfice ou de temps des employés), quelle qu'en soit la raison. Sauf en cas de violation présumée des obligations de confidentialité de 3D Systems au titre de la section 10 de ces Conditions générales ou du contrat de non-divulgence des parties, la responsabilité et/ou les obligations de 3D Systems au titre du Contrat ou découlant de la Commande ne sauraient en aucun cas dépasser le montant payé pour la Commande.
- INDEMNISATION** - Le Client défendra, indemnisera et tiendra quitte 3D Systems et ses entités parentes, filiales et affiliées, ainsi que ses cadres, directeurs, actionnaires, employés, représentants, agents et prestataires indépendants de toute responsabilité, dommages, pertes et dépenses (y compris, sans limitation, les honoraires et frais d'avocat raisonnables) découlant ou liés à des réclamations et dommages en provenance de tiers résultant de l'utilisation par le Client du produit du travail obtenu grâce aux Services, y compris, mais sans s'y limiter toutes les réclamations de responsabilité en tant que fabricant du produit, de mauvaise pratique médicale et de violation de la propriété intellectuelle. L'obligation d'indemniser au titre de ce Contrat est expressément présumée survivre à son annulation ou à sa résiliation.



**3D SYSTEMS, INC.**  
CONDITIONS GÉNÉRALES STANDARD POUR LES SERVICES

**3D SYSTEMS**

*En vigueur à compter du 25 février 2025*

10. **CONFIDENTIALITÉ** - Dans le cadre de tout contrat de non divulgation ou autre contrat de confidentialité entre les parties, 3D Systems maintiendra confidentielles et ne divulguera pas à toute autre personne ou entité l'ensemble des informations acquises auprès du Client, y compris, sans limitation, toute information commerciale ou technique, secrets commerciaux ou savoir-faire, que le Client a identifié par écrit comme confidentiels (« Informations confidentielles »). 3D Systems ne divulguera pas les Informations confidentielles à toute autre partie et ne les utilisera pas d'une quelconque manière non préalablement autorisée par écrit par le Client, comme établi dans le Contrat. Les Informations confidentielles ne comprendront pas toute information qui : (a) est déjà connue de 3D Systems avant la date de ce Contrat ; (b) est ou devient connue publiquement en l'absence d'acte erroné de 3D Systems ; (c) est reçue d'un tiers libre de la divulguer à 3D Systems sans limitation sur sa divulgation publique ; (d) est développée indépendamment par 3D Systems en dehors de la portée des Services faisant l'objet des présentes et ne repose pas sur des informations acquises par 3D Systems au titre des présentes, ne les intègre pas ou ne les utilise pas ; (e) est communiquée à un tiers avec l'autorisation expresse écrite du Client ; ou (f) dont la divulgation est requise par la loi, à condition qu'avant de procéder à cette divulgation, 3D Systems en prévienne rapidement le Client et, sur sa demande, lui fournisse une occasion raisonnable de rechercher un traitement confidentiel desdites Informations confidentielles.
11. **FORCE MAJEURE** - Aucune partie ne sera responsable envers l'autre des retards dans l'exécution des obligations découlant du Contrat en raison de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les révoltes, les insurrections, les émeutes, les guerres, les actes d'ennemis, les urgences nationales, les grèves, les inondations, les tremblements de terre, les embargos, l'impossibilité de sécuriser les matériaux ou le transport, et les cas de force majeure, et autres événements au-delà de son contrôle raisonnable provoqués par des calamités naturelles ou les actions des autorités gouvernementales.
12. **AUTONOMIE DES CLAUSES** - Si l'une quelconque des clauses du Contrat est invalide, illégale ou inapplicable, alors, en dépit d'une telle invalidité, illégalité ou inapplicabilité, le Contrat et les autres clauses demeureront pleinement applicables et resteront en vigueur. Dans ces circonstances, les parties conviendront de substituer à ladite clause une clause valide, exécutoire et applicable qui soit aussi proche que possible, d'un point de vue commercial, de l'intention de la clause invalide ou inapplicable.
13. **RÉSOLUTION DES LITIGES** - Le Client et 3D Systems feront leur possible pour résoudre, dans le cadre de négociations, les éventuels différends, réclamations ou litiges résultant ou relatifs au Contrat, à son exécution ou à son non-respect. Toute réclamation qui n'est pas résolue par la négociation dans les trente (30) jours suivant sa notification, sera réglée par un arbitrage géré par l'Association américaine d'arbitrage (American Arbitration Association, AAA) en vertu de ses règles d'arbitrage commercial (Commercial Arbitration Rules), et la sentence rendue par le ou les arbitres pourra être soumise à la compétence de toute juridiction ayant autorité. L'audience aura lieu dans le bureau de l'AAA le plus proche du siège social de 3D Systems.
14. **DIVERS** -
- A. Sauf stipulation contraire dans la Commande, le Contrat est régi et interprété conformément aux lois de l'État de Californie, aux États-Unis, sans tenir compte des dispositions vis-à-vis des conflits de lois des présentes. Toute réclamation découlant du présent Contrat devra être présentée devant les tribunaux d'État et fédéraux du comté de San Diego, en Californie.
  - B. 3D Systems et le Client devront se conformer à toutes les lois applicables au Contrat.
  - C. Toute notification effectuée dans le cadre du Contrat sera valide si elle est reçue par écrit. Les notifications au Client et à 3D Systems seront envoyées aux adresses mentionnées dans la Commande.
  - D. Les modifications apportées au Contrat doivent être réalisées par écrit et doivent être signées par les deux parties.
  - E. Ce Contrat a force obligatoire et s'applique au bénéfice des successeurs et ayants droit des parties. Nonobstant ce qui précède, ce Contrat et les Services fournis au titre des présentes sont réputés personnels par nature et 3D Systems ne peut pas assigner l'un de ses droits ou déléguer l'une de ses responsabilités au titre de ce Contrat sans le contrat écrit préalable du Client.
  - F. La relation de 3D Systems avec le Client sera celle d'un prestataire indépendant et rien dans ce Contrat ne doit être interprété comme créant un partenariat, une agence, une coentreprise ou une relation employeur-employé. 3D Systems n'est pas l'agent du Client et n'est pas autorisé à conclure des affaires, contracter des engagements (explicites ou implicites), facturer des biens ou agir de toute autre façon, à faire des promesses, garanties, déclarations, contrats, engagements ou autres affirmations au nom ou pour le compte du Client.
15. **INTÉGRALITÉ DU CONTRAT** - Le Client reconnaît qu'il a lu la Commande et ces Conditions générales, les a comprises, et accepte d'être lié par leurs conditions générales. En outre, le Client déclare et reconnaît que le Contrat établit la formulation intégrale et exclusive du contrat entre les parties, y compris les conditions qui le régissent, et qu'il remplace et prévaut sur l'ensemble des propositions et dispositions imprimées sur les documents annexes du Client, ce qui inclut les bons de commande, les contrats oraux ou écrits, les conditions générales du Client et l'ensemble des autres communications entre les parties concernant l'objet du Contrat.